

Réemploi

mode d'emploi

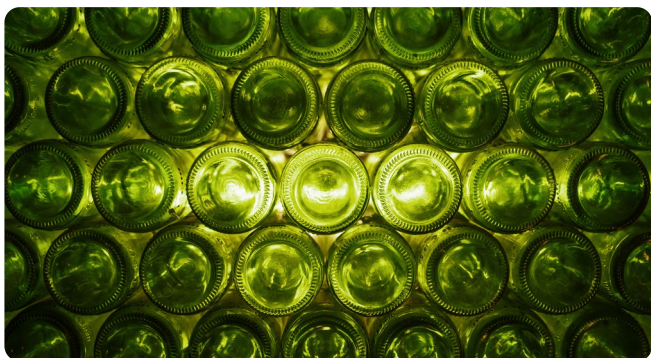
Les grandes étapes pour se lancer

**FRANCE
CONSIGNE**

Sommaire

1 Le réemploi : état des lieux

- 4 Pourquoi passer au réemploi ?
- 5 Le réemploi : qu'est-ce que c'est ?
- 6 Le réemploi en France, où en sommes-nous concrètement ?
 - le dispositif national « ReUse »
 - les dispositifs complémentaires « hors ReUse »
- 8 Comment Adelphe accompagne les acteurs ?

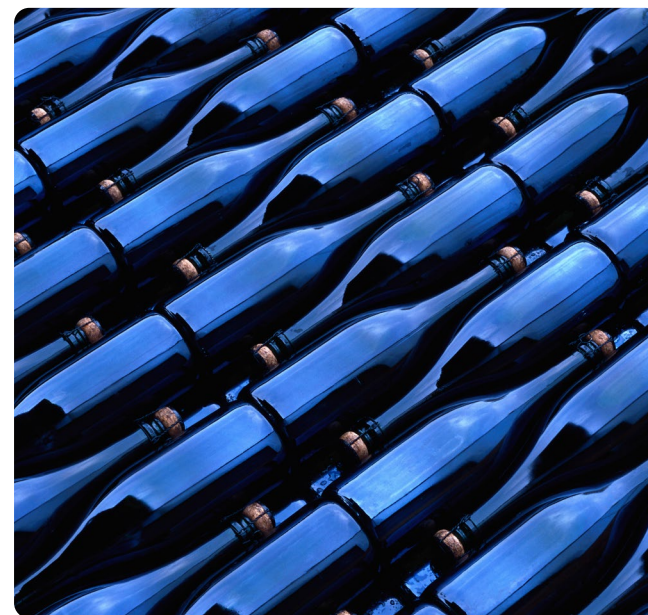


2 Mode d'emploi : 3 grandes étapes

- 10 Je vérifie que les conditions sont propices
 - Atouts internes à l'entreprise
 - Atouts externes
- 11 Je fais appel à un opérateur de réemploi
- 12 Je passe à l'action : les grandes étapes
 - la bouteille
 - les étiquettes
 - la capsule
 - la communication auprès des consommateurs
 - la consigne monétaire
 - la logistique retour
 - la remise en marché

3 Aller plus loin

- 17 Je découvre les témoignages d'acteurs engagés
- 18 Je consulte les ressources utiles



1

Le réemploi : état des lieux

- Pourquoi passer au réemploi ?
- Le réemploi : qu'est-ce que c'est ?
- Le réemploi en France,
où en sommes-nous concrètement ?
 - le dispositif national «ReUse »
 - les dispositifs complémentaires « hors ReUse »
- Comment Adelphe accompagne les acteurs ?



► Pourquoi passer au réemploi ?

Loin de la consigne d'hier, le réemploi d'aujourd'hui se développe partout en France et s'impose désormais comme un levier central pour réduire les impacts environnementaux des entreprises. Il est impulsé à la fois par les consommateurs et par l'évolution des réglementations en faveur de la protection de l'environnement



D'un point de vue réglementaire

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) fixe un objectif de **10% d'emballages réemployés d'ici 2027** pour tous les metteurs en marchés de plus de 10 000 unités de ventes d'emballages.



BON À SAVOIR

Réemploi = 100% de bonus !

Une entreprise qui met en place le réemploi est exemptée d'éco-contribution.



D'un point de vue environnemental

Le bilan global du réemploi des bouteilles en verre est meilleur que celui de l'usage unique **si plusieurs critères sont réunis** (logistique, technique...)

- 51%

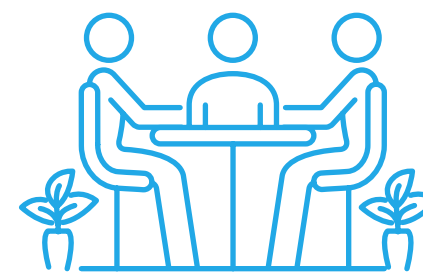
d'eau consommée

- 79%

de CO₂ émis

- 76%

d'énergie utilisée



Adelphe vous accompagne

Adelphe développe des solutions de réemploi des emballages sur toute la France et propose aux entreprises **des financements** pour accompagner leur projet.

Source : Ademe

➤ Le réemploi : qu'est-ce que c'est ?

Il existe 3 types de réemploi :

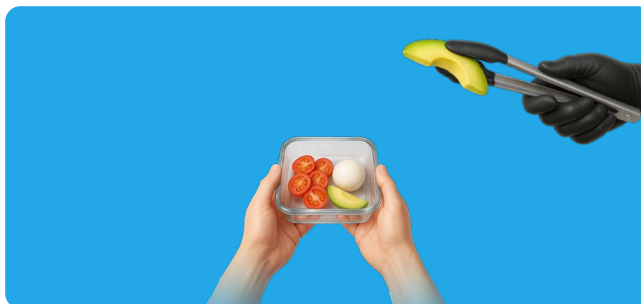
1 Emballage réemployable

Le consommateur achète un produit préemballé et, une fois consommé, rapporte l'emballage pour qu'il soit pris en charge par un professionnel.



2 Vrac

Le consommateur apporte ou achète son emballage en magasin puis le remplit. Il sera lavé par le consommateur pour le réutiliser de nouveau.



3 Recharge

Le consommateur garde l'emballage principal et le remplit avec une recharge, conçue uniquement pour le recharger, pas pour être utilisée seule.



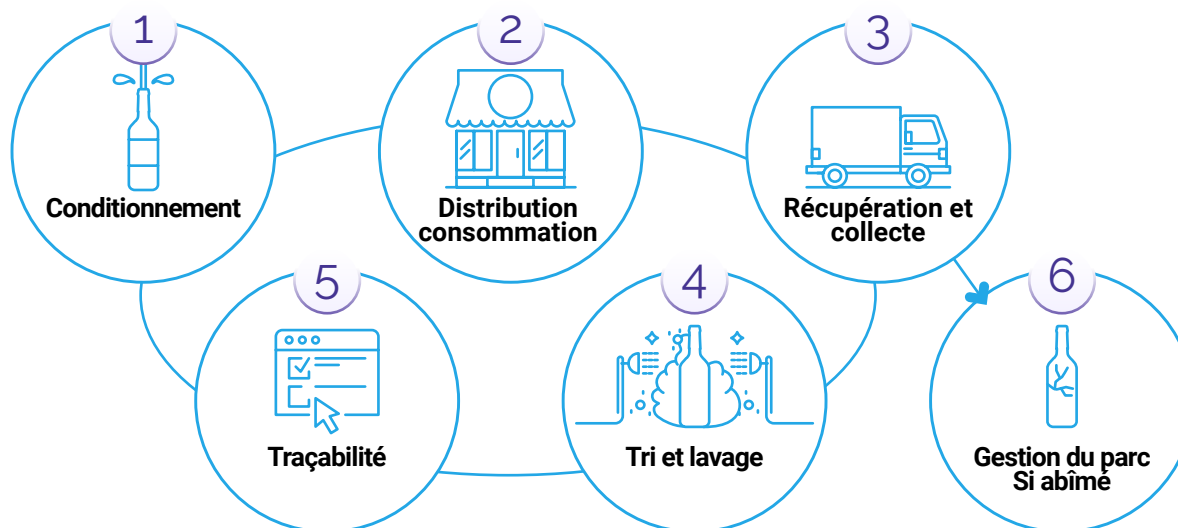
Le préemballé est la référence du secteur boisson

Le réemploi pour les produits préemballés désigne le schéma de consommation suivant :

- Le consommateur achète le produit préemballé ;
- Une fois le produit utilisé, le consommateur ramène son emballage vide ;
- Un professionnel prend alors en charge l'emballage : transport, lavage et renvoi à l'industriel pour re-remplissage.

Pourquoi ne parle-t-on pas de consigne ?

Le terme « consigne » peut prêter à confusion, car il ne désigne pas le réemploi. Il fait référence à un montant avancé lors de l'achat du produit et récupéré lors du retour de l'emballage. Dans toutes les communications sur les emballages préemballés réemployables, Adelphe recommande d'utiliser les termes « **réemploi** » et « **emballages réemployables** ».



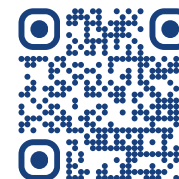
➤ Le réemploi en France : où en sommes-nous ?

Le dispositif national « ReUse »



Adelphe et Citeo ont lancé ensemble **le dispositif ReUse** visant à mettre en place une boucle de réemploi nationale.

Il est déjà opérationnel dans 4 régions pilotes du nord-ouest de la France : Hauts-de-France, Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire.



16
millions
de consommateurs

4
régions
couvertes

50
entreprises
déjà engagées

400
magasins
participants

Pourquoi rejoindre le dispositif ?



Vous réduisez l'impact environnemental de vos emballages



Vous innovez et vous vous démarquez auprès de vos clients



Vous valorisez votre filière par un engagement collectif



Vous réduisez l'écocontribution de vos emballages

Des emballages standards pensés pour vous

Standards "R-cœur"

6 emballages réemployables sont déjà mis à disposition par Adelphe et Citéo dont 4 bouteilles pour les bières, jus, eaux, soupes.



Standards du Réseau Vrac & Réemploi

Il est aussi possible d'intégrer le dispositif avec 15 standards équivalents du Réseau Vrac et Réemploi dont les bouteilles vins.



Les standards R-cœur vin Adelphe bientôt disponibles !

En 2026, Adelphe lance la production à grande échelle de ses standards vins : **format Bordeaux** (vert et transparent) et **format Bourgogne** (feuille morte). Avec la mention "R<3 réemployable" au niveau de la piqûre.



Rejoignez le collectif et proposez vos premières références réemployables !

Vous vendez ou prévoyez de vendre vos produits chez Intermarché, Carrefour, Coopérative U, Monoprix, Leclerc ou la Brasserie du Bout du Monde ?



Je rejoins ReUse !

➤ Le réemploi en France : où en sommes-nous ?

Le réseau mutualisé « hors ReUse »

➤ En déploiement depuis 10 ans sur le territoire national ;
➤ Interopérabilité grâce aux standards RVR et un cahier des charges étiquettes commun ;

➤ Qualité et réemploi effectif grâce à la validation France Consigne ;
➤ Réseau historique des magasins bio ;
➤ Adapté à tous types de réseau de distribution, notamment la collecte au caveau.

+ 800
PRODUCTEURS

+ 1700
POINTS DE
COLLECTE

**RAPPORTEZ-MOI
POUR RÉEMPLOI**



Dans les points
vracetreemploi.com

Adelphie soutient leur le développement de ces dispositifs en accompagnant ses adhérents et les professionnels avec des acteurs engagés comme le Réseau Vrac et Réemploi et France Consigne.



**Réseau Vrac
& Réemploi**



**Signature du partenariat avec France Consigne
sur le salon Millésime Bio à Montpellier**

Anne-Claire Degail (Co-présidente de France Consigne)
Philippe Lelong (Vigneron, Domaine Le Pech d'André)
Yannick Astesana (Directeur délégué d'Adelphie)



franceconsigne.fr

➤ Comment Adelphe accompagne les acteurs ?



2

Réemploi, mode d'emploi : 3 grandes étapes

➤ Je vérifie que les conditions sont propices

- Atouts internes à l'entreprise
- Atouts externes (dynamique sectorielle, partenaires)

➤ Je fais appel à un opérateur de réemploi

➤ Je passe à l'action : les grandes étapes

- la bouteille
- les étiquettes
- la capsule
- la communication auprès des consommateurs
- la consigne monétaire
- la logistique retour
- la remise en marché



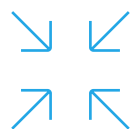
ÉTAPE
1

Je vérifie que les conditions sont propices

Je cartographie

les atouts internes et externes

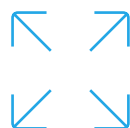
à mon entreprise

**Mes atouts internes**

3 questions à me poser

LeadershipLes moyens internes
sont-ils favorables ?Je m'assure d'avoir un fort soutien interne
et m'entoure d'une équipe aux compétences
variées (vente, production, QSE, juridique...)**Impacts**

Quelles sont les implications ?

Je définis clairement l'ambition et les
objectifs du projet (indicateurs de suivi et de
performance) que je partage aux équipes**Flux logistique**Mes circuits actuels sont-ils déjà
adaptés au réemploi ?Je cartographie mes flux pour identifier ceux
qui sont déjà propices au réemploi (ex : vente
directe au caveau, vente en magasins bio,
vente en GD, vente en CHR....)**Mes atouts externes**

3 questions à me poser

ÉcosystèmeQuelles sont les solutions
existantes sur mon secteur ?**Marché**

Quelle est la dynamique sectorielle ?

PartenariatsQui sont les partenaires
et les acteurs locaux ?ÉTAPE
2

ÉTAPE
2

Je fais appel à un opérateur de réemploi

L'opérateur de réemploi vient effectuer un audit et grâce à son expertise, il me conseille et m'accompagne dans la mise en place et le développement de mon projet (identification des circuits et des partenaires). Il peut aussi m'ouvrir les portes de nouveaux circuits de distribution.

Qui contacter ?



C'est le Réseau National des Entreprises du Réemploi des emballages et de la vente en vrac. Il fédère les entreprises ayant un projet ou une activité dans le réemploi et les autres acteurs de l'écosystème.

Ses missions

- Agir sur le cadre légal
- Développer le marché
- Connecter les acteurs
- Promouvoir une filière d'avenir
- Sensibiliser au réemploi



Fédération nationale des industriels du réemploi du verre, France Consigne structure la montée en puissance de la filière à l'échelle nationale. Ses champs d'action se concentrent sur la dimension technique et opérationnelle de la boucle pour garantir l'interopérabilité, l'efficacité et l'impact du réemploi.

Son rôle

Accompagner la montée en puissance du réemploi : encadrer, labelliser, innover

ÉTAPE
3

À NOTER

Les centres de lavage d'emballages (ADEME)

En 2024 en France, 53 centres de lavage sont en fonctionnement dont 13 centres adaptés pour le lavage des bouteilles. Leur localisation est disponible sur le site de l'Ademe

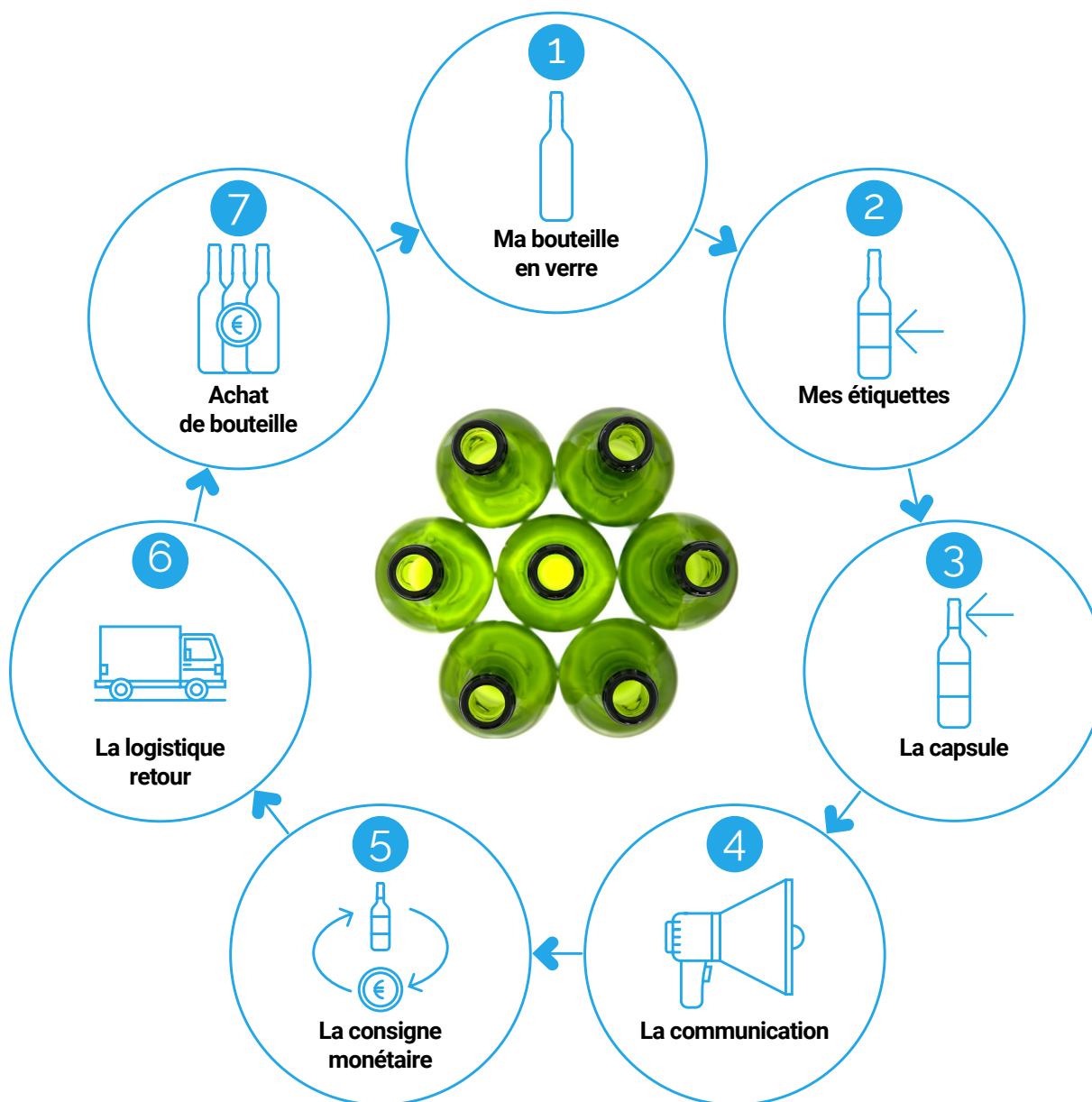
[Les centres de lavage d'emballages](#)



ÉTAPE
3

Je passe à l'action : les grandes étapes

Une fois l'opérateur identifié, j'organise mon plan d'actions à ses côtés.



ÉTAPE
3

Je passe à l'action : les grandes étapes

1

Bouteille en verre

J'identifie la
ou les référence(s)
de vin adaptée(s)

- Je privilégie un vin de consommation courante qui sera consommé rapidement et permettra un retour plus rapide de la bouteille.
- Je choisis une référence dont les volumes de vin sont importants pour avoir plus d'impact

Je vérifie et / ou j'adapte
mes bouteilles pour qu'elles soient
aptées au réemploi :

Option 1 : je change ma bouteille au profit d'une des 2 références de bouteilles réemployables standardisées Adelphe avec la mention "R<3 réemployable" : bordelaise ou bourguignonne (mise en marché : 1er semestre 2026)

Option 2 : je change ma bouteille au profit d'une référence de bouteille réemployable mutualisée utilisée par le Réseau Vrac et Réemploi OU je garde ma bouteille si j'utilise déjà une de ces références

Option 3 : je garde ma bouteille propriétaire (iconique), uniquement si elle est compatible avec le réemploi (sur la base de tests réalisés avec un laveur).



À NOTER

➤ **Utiliser une bouteille standardisée** me permet de mutualiser les efforts avec d'autres producteurs pour regrouper les emballages et ainsi optimiser les processus de retours, de tri, de lavage et logistique.

➤ **Utiliser une bouteille réemployable** iconique, me permet de préserver mon identité de marque mais limite la portée de ma boucle de réemploi.

2

Étiquettes

Éco-conception
des étiquettes

En lien avec mon opérateur partenaire, je fais appel à un fournisseur pour concevoir des étiquettes avec des colles hydrosolubles, permettant un détachement facile lors du lavage, tout en garantissant une adhérence optimale chez le consommateur.

Point d'attention

Si le n° de lot est gravé sur la bouteille, cette pratique ne sera plus possible dans le cas du réemploi. Il faudra, par exemple, prévoir d'apposer le n° de lot directement sur l'étiquette.



ÉTAPE
3

Je passe à l'action : les grandes étapes

3

Capsule

Moins de matière,
plus de réemploi

La capsule sur les bouteilles est facultative depuis le 1er juin 2018

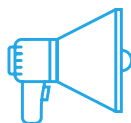
Je consulte

De plus en plus de producteurs décident de la retirer, ce qui entraîne une économie de matière réelle sur un élément d'emballage (souvent non recyclable). Cela facilite aussi le lavage des bouteilles réemployables.



4

Communication



Sensibilisation

J'informe le consommateur que ma bouteille est réemployable et où il doit la rapporter.

Sur la bouteille

J'appose l'info-réemploi disponible dans **mon espace Adelphe** ainsi qu'un marquage additionnel pour guider le consommateur dans son geste retour



► **Le dispositif ReUse** a son propre marquage qui sera ensuite déployé au niveau national

En magasin

Je mets en avant mon emballage en rayon, PLV, animation



► **Pour encourager l'adhésion des consommateurs**, il est essentiel de combiner une communication sur le lieu de vente avec des marqueurs visuels directement intégrés sur l'emballage.

ÉTAPE
3

Je passe à l'action : les grandes étapes

5

Consigne monétaire

**Optionnel mais recommandé**

La mise en place d'une consigne monétaire* n'est pas obligatoire mais elle est fortement recommandée. En effet, c'est un levier essentiel qui permet d'augmenter significativement les taux de retour des emballages réemployables par les consommateurs.

*possible selon l'opérateur



La consigne est obligatoire
dans le dispositif régional
ReUse.

6

Logistique retour

**Message de réemploi**

L'opérateur de réemploi organise et coordonne la logistique retour en fonction du circuit de distribution des bouteilles réemployables (vente directe, CHR, grande distribution, réseau bio, caviste...).

Le circuit

Stockage des emballages réemployables vides

Collecte

Point de massification

Transport

Tri et lavage

7

Achat de bouteille

**J'achète les bouteilles lavées pour reconditionner mes produits**

Après avoir lavé les bouteilles, l'opérateur de réemploi procède, si vous le souhaitez, à la repalettisation et la livraison des bouteilles lavées.

**À NOTER**

Pour qu'un emballage lavé puisse être réemployé, il doit répondre aux mêmes exigences sanitaires qu'un emballage neuf. C'est pourquoi une étape de contrôle après le lavage est nécessaire.

3

Aller plus loin

- Je découvre les témoignages d'acteurs engagés
- Je consulte les ressources utiles



➤ Je découvre les témoignages d'acteurs engagés !

Anne-Claire Degail, directrice générale,
Oc'Consigne



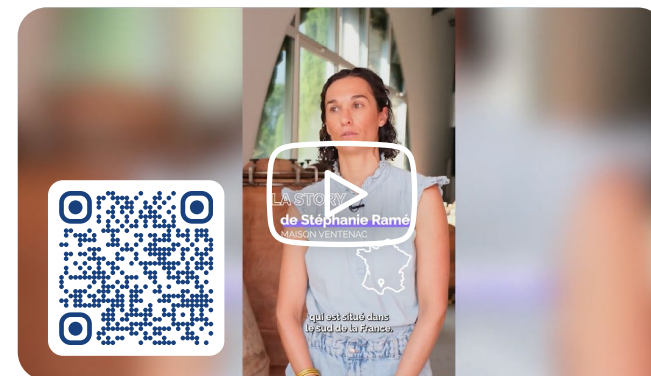
Voir le témoignage

Philippe Lelong, vigneron,
Domaine Le Pech d'André



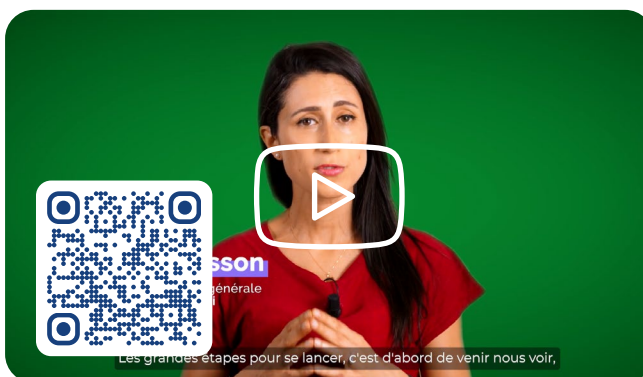
Voir le témoignage

Stéphanie Ramé, co-propriétaire,
Domaine Maison Ventenac



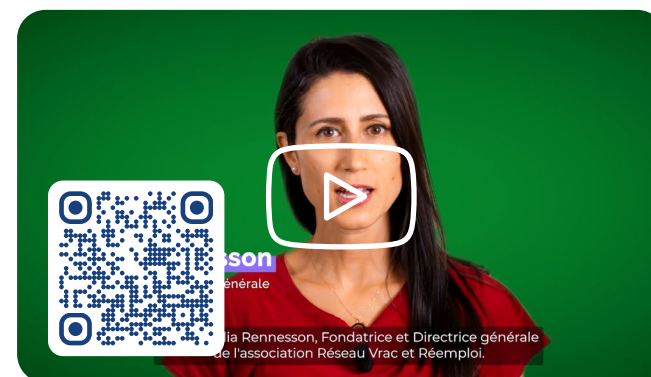
Voir le témoignage

Célia Rennesson, fondatrice et directrice
générale, Réseau Vrac et Réemploi
L'état des lieux du réemploi en France



Voir le témoignage

Les grandes étapes pour passer au réemploi



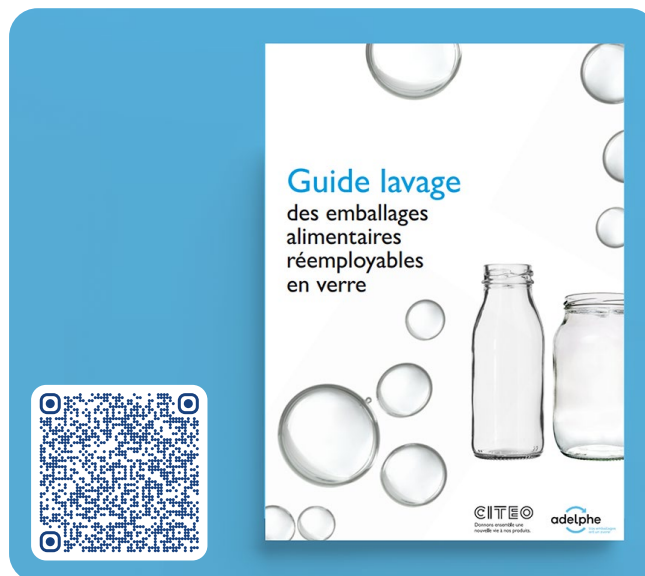
Voir le témoignage

Je consulte les ressources utiles

Guide du réemploi des emballages ménagers


[Voir le document](#)

Guide du lavage


[Voir le document](#)

Évaluation environnementale de la consigne pour le réemploi des emballages en verre en France


[Voir le document](#)


Études consommateurs, fiches pratiques, ...d'autres outils sont à votre disposition dans votre [espace Adelphe](#), rubrique « ecoconception ».

Espace Adelphe : vos collègues n'ont pas encore leurs accès ?!

À chaque fonction, des conseils & des guides pour mettre en place des actions concrètes : marketing, communication, packaging, juridique...



Liste des tâches

- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____

NOTES

Mon plan d'actions

Les étapes

Échéance



		☐
		☐
		☐
		☐
		☐
		☐
		☐
		☐
		☐

NOTES

Notre relation ne se limite pas à un écran d'ordinateur !

Lucinda, Julie et Anne sont là pour échanger de vive voix

Du lundi au vendredi :

 0809 108 108
9h à 18h sans interruption

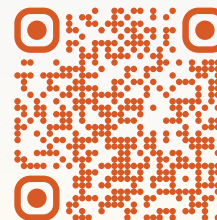
 entreprises@adelphe.fr

Stéphanie Rodrigues
Gestionnaire Adelphe
du centre d'appel



Tenez-vous informés !

Abonnez-vous à votre newsletter mensuelle, spécifique à **l'actualité de votre secteur**



Je m'abonne



Adelphe

 **@AdelpheOfficiel**

 **@Adelphe_fr**

 **@Adelphe_fr**

2 bis avenue de Taillebourg
75011 Paris

 **adelphe.fr**

France Consigne

 **contact@franceconsigne.fr**

 **@france-consigne**

 **franceconsigne.fr**